



Affaire Neyret. Gilles Guillotin, ancien n°2 de la PJ de Grenoble

Par **Coeurenfleur**, le **04/05/2016 à 19:25**

Bonjour Alain 38,

Je suis tombée sur cette article,

<http://m.france3-regions.francetvinfo.fr/alpes/isere/grenoble/affaire-neyret-gilles-guillotin-ancien-ndeg2-de-la-pj-de-grenoble-denonce-un-bal-des-hypocrites-977571.html>

Êtes vous partie prenante dans cette affaire ?

Allez vous comparaître en tant que témoin ?

Bien à vous

Par **alain38**, le **08/05/2016 à 11:30**

Bonjour,

Merci de votre intérêt.

Je n'ai pas suivi les très nombreuses interventions médiatiques du rédacteur de ce livre. J'explique ailleurs les 36 appels malveillants commandités par des complices restés en "activité" de cet officier. Le vol de la plainte et la dissimulation de ce vol au sein même du commissariat (le 36) où travaillait le commandant Guillotin me semblent révélateurs de méthodes de travail "discutables" pénalement (fabrication de preuves, vols, dissimulation, harcèlement moral,...).

J'ai été victime d'une tentative de subordination de témoin particulièrement caractérisée (demande directe d'un faux témoignage) fin 2014. Évidemment, la plainte a été classée... Pour cette affaire, la Défense n'a pas jugée utile de me faire citer, contrairement au jugement du Gofast en 2014.

Je vous recommande de lire l'article du Canard Enchaîné du 10 Juin 2015 "Ces flics des Stups qui franchissent la ligne blanche". Il y est déconseillé d'être victimes de certains ripoux en dénonçant leurs combines...

Par **janus2fr**, le **08/05/2016 à 11:46**

Bonjour Coeurenfleur,

Il vous a été dit déjà plusieurs fois de ne pas ouvrir une nouvelle discussion à chaque fois.

Cela rend totalement incompréhensible les sujets !

D'ailleurs, vous ouvrez ici une discussion en apostrophant nommément un participant. Pour cela, vous disposez de la messagerie privée du forum.

Merci de bien vouloir finir par tenir compte des remarques qui vous sont faites !